

**DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA  
COMMUNE DE SALON-DE-PROVENCE**

*Séance du lundi 13 avril 2026*

L'an deux mille vingt-six le lundi treize avril à dix-huit heures trente minutes

Le Conseil Municipal de la Commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil Municipal, à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur Nicolas ISNARD, Maire.

**OBJET DE LA DELIBERATION** : Renouvellement des représentants du Conseil Municipal au sein du Conseil d'administration et des Assemblées générales de la SOLEAM

Date de la convocation : mardi 07 avril 2026

**Secrétaire de séance** : Monsieur David YTIER

**PRESENTS** :

M. ISNARD

M. YTIER, Mme BONFILLON, M. ROUX, Mme BAGNIS, M. ZINSSNER, Mme COSSON-DANSET, Mme SOURD, M. BELIERES, Mme GUILLORET, M. ORSAL, Mme SAHRANAVARD

M. CUNIN, M. SALVI, Mme MALLART, Mme LOUBARÈCHE-GINEYT, M. CARUSO, M. BOUCHER, M. BONIJOL, M. URVOY, Mme THIERRY, M. SOLER, M. MIOUSSET, M. STEINBACH, Mme VIVILLE, M. BARRIELLE, Mme CORVELLEC, Mme GELY, Mme BOUSQUET-FABRE, Mme BECHLIAN-MARCHAL, Mme PROUST-IMBERT, M. HAMOU, M. BAGOT, Mme GOMEZ-NAL, Mme LE MOULT, Mme RAZEYRE, M. VACCAREZZA, Mme SHAHUM, M. CHINI, Mme BRUN LE MARCHAND

**POUVOIRS** :

M. MOFREDJ (donne pouvoir à M. CUNIN), M. ALVISI (donne pouvoir à M. ROUX), M. MOUGAMMADOU (donne pouvoir à Mme BAGNIS)

**EXCUSES** :

FV/LP

5.3

Service des Assemblées

Renouvellement des représentants du Conseil Municipal au sein du Conseil d'administration et des Assemblées générales de la SOLEAM

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération du Conseil Municipal du 11 mai 2021 approuvant la participation de la commune de Salon-de-Provence au capital de la SOLEAM à hauteur de 10 600 euros, le rachat de 106 actions à la Métropole Aix-Marseille Provence, et désignant les représentants de la commune au Conseil d'administration et aux Assemblées générales de la SOLEAM ;

Vu la délibération du Conseil Municipal du 16 juin 2022 approuvant la modification du capital social de la SOLEAM et la nouvelle répartition des sièges au sein de son Conseil d'Administration ;

Vu la délibération du Conseil Municipal du 28 juin 2023 approuvant l'augmentation du capital de la SOLEAM et autorisant le représentant de la collectivité à voter aux assemblées générales de la société.

Considérant que la commune de Salon-de-Provence est actionnaire de la Société Publique Locale SOLEAM et dispose, à ce titre, d'un siège au Conseil d'Administration ainsi que d'une représentation aux Assemblées Générales ;

Considérant que le mandat des conseillers municipaux issus de la précédente mandature a pris fin à l'occasion des élections municipales du 15 mars 2026 ;

Considérant qu'il appartient, en conséquence, à la nouvelle assemblée délibérante de renouveler la désignation des représentants du Conseil Municipal appelés à siéger au sein de la SOLEAM.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé du rapporteur et en avoir délibéré :

DÉSIGNE, pour représenter la commune de Salon-de-Provence au Conseil d'Administration de la SOLEAM :

- Titulaire : Monsieur Éric ORSAL

DÉSIGNE pour représenter la ville de Salon-de-Provence aux Assemblées Générales de la SOLEAM :

- Titulaire : Monsieur Éric ORSAL

- Suppléant : Madame Marylène BONFILLON

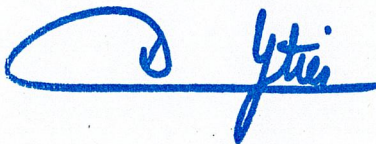
AUTORISE Monsieur le Maire, à accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

– SE PRONONCE COMME SUIT :  
**UNANIMITE**

POUR : 43  
ABSTENTION : 00  
CONTRE : 00  
NE PREND PAS PART : 00

Ainsi fait et délibéré,  
Pour extrait conforme

**Le secrétaire de séance,  
Monsieur David YTIER**



**Nicolas ISNARD  
Maire de Salon-de-Provence  
Vice-Président du Conseil Régional  
Président de la Métropole  
Aix-Marseille-Provence**

